



**ASSOCIATION DES BRANCARDIERS ET HOSPITALIERES
De Notre Dame de Lourdes**

Siège Social : 416 rue Albert Bailly - 59910 WASQUEHAL

Association Loi 1901 – N° 0595018205 le 04/01/1984

N° de répertoire national : W 595003834

Le 9 Janvier 2017

*Le Train Jaune a besoin de toutes les énergies....
Faisons le vivre et grandir et retrouvons nous pour notre*

**ASSEMBLEE GENERALE DU TRAIN JAUNE
Mercredi 25 janvier 2017 à 19h30
Salle paroissiale - 25 rue Jean Jaurès à Leers**

Ordre du jour

1. Prière des aumôniers.
2. Rapport moral du Président.
3. Rapport financier.
4. Quitus et approbation des comptes.
5. Démission, au terme de son mandat de trois ans, de Pascal Janin de ses fonctions de Président de l'Association ABH Train Jaune.
6. Renouvellement du Mandat d'Administrateur de Pascal Janin, pour une durée de trois ans.
7. Nomination d'un nouvel Administrateur : Dominique SOINNE.
8. Questions diverses.

Cette année à nouveau, nous avons décidé de commencer notre assemblée générale par **une messe à 18h30 à l'église St Vaast à Leers.**

Nous nous retrouverons à **19h30 pour l'assemblée générale dans la salle paroissiale.**

Enfin, nous vous proposons de poursuivre la soirée tous ensemble par **un diner buffet très convivial**

Pour une organisation optimum, nous vous demandons de nous retourner le **coupon réponse** joint avec votre paf !

Nous vous espérons très nombreux et nous réjouissons de tous vous retrouver !

Nous vous assurons de notre fraternelle amitié.

Pascal Janin

Florence Salmon

Elodie Deleplanque

Hubert Leroy

Appel de cotisation

Chers Amis du Train Jaune,

Nous vous remercions de bien vouloir régler votre **COTISATION ANNUELLE** à l'Association des Brancardiers et Hospitalières du Train Jaune pour l'année 2017, soit :

- 15 € pour une personne seule
- 30 € pour un couple

Un reçu CERFA pour défiscalisation vous sera adressé en retour.

Nous vous remercions de régler votre cotisation en début d'année, celle-ci nous permet de faire face aux frais de correspondance et d'impression.